



Assemblée Générale Ordinaire 2017 du Collectif Haïti de France

Bulletins à renvoyer

Avant le 03 mai 2017 à l'adresse suivante : CHF – 21 ter rue Voltaire – 75011 PARIS

Bulletin de Participation à l'Assemblée Générale Ordinaire

NOM et Prénom :

Représentant :

- Soi-même (le cas échéant) :
- Une association (le cas échéant) :
- Un Collectif Régional (le cas échéant) :

- Participera à l'AG du 13/05/2017 Ne participera pas à l'AG
- Souhaite participer au repas de midi (repas haïtien)

et adresse en retour, un chèque de 15€ à l'ordre du *Collectif Haïti de France*

Bulletin de Procuration pour l'Assemblée Générale Ordinaire

Je soussigné (NOM Prénom) demeurant à
membre de l'association, à jour de
sa cotisation annuelle, donne pouvoir à (NOM Prénom)..... qui, de ce fait, pourra :

- prendre part, en mon nom, à l'ensemble des délibérations,
- voter ou s'abstenir, et participer à tous les débats prévus à l'ordre du jour, de l'Assemblée Générale Ordinaire du CHF qui se tiendra le 13 mai 2017 à Paris.

Fait à le

Signature :

| NOTA-BENE |

Nous vous rappelons que, conformément à l'article 6.1 des statuts de notre association que lors des votes, les décisions se prennent à **la majorité des deux tiers des voix des personnes physiques ou morales présentes ou représentées**, selon la répartition suivante des voix :

1 individu adhérent = 1 voix | 1 association adhérente=2 voix | 1 collectif adhérent= 2 voix

Nous vous rappelons également que seuls les **membres à jour de cotisation, peuvent prendre part aux votes** qui s'opéreront au cours de l'Assemblée Générale.

Compte tenu de l'importance particulière des questions traitées, nous comptons sur votre présence.

Toutefois, en cas d'impossibilité, nous vous rappelons que **le vote par procuration est autorisé**.

Ainsi, si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale, vous trouverez ci-joint un formulaire de vote par procuration. Vous pourrez ainsi vous faire représenter par un adhérent de votre choix.